

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

*La parution du présent projet de procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit : Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.*

### **CANADA PROVINCE DE QUÉBEC SAINT-THÉODORE-D'ACTON**

2012-10-01

#### **PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU LUNDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2012, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL A 20 H 00 ET A LAQUELLE SONT PRESENTS :**

**Monsieur Guy Bond**, conseiller poste numéro 2

**Monsieur Éric Laliberté**, conseiller poste numéro 3

**Monsieur Pierre Dufort**, conseiller poste numéro 4

**Madame Diane Daigneault**, conseillère poste numéro 6

**Monsieur Gilles Simard**, conseiller poste numéro 1, est absent et a motivé son absence.

**Monsieur Tony Couture**, conseiller poste numéro 5, est absent et a motivé son absence.

Formant quorum à l'ouverture de l'assemblée, sous la présidence du maire, monsieur **Dany Larivière**.

**Marc Lévesque**, directeur-général et secrétaire-trésorier assiste également à cette assemblée.

#### **1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE**

Rés. 12-10-158

Il est proposé par le conseiller Guy Bond et résolu d'ouvrir l'assemblée à 20h00.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **2- PERIODE DE REFLEXION**

L'assemblée débute par une courte période de réflexion.

#### **3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Rés. 12-10-159

Il est proposé par le conseiller Guy Bond et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **4- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2012**

*Les membres du conseil ont reçu le procès-verbal depuis plus de deux jours juridiques avant la séance d'adoption et, par le fait même, ils adoptent la dispense de lecture.*

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Rés. 12-10-160

Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 septembre 2012, en effectuant la modification suivante : les mots "gravière-sablère" du deuxième attendu de la résolution 12-09-154, sont remplacés par "carrière temporaire".

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### 5- COMPTES DU MOIS

#### APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2012

Rés. 12-10-161

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu d'approuver la liste des comptes du mois de septembre 2012 et d'en autoriser le paiement, totalisant la somme de 132 466.69 \$ ;

<i>RAPPORT DES COMPTES DU MOIS COURANT</i>	
COMPTES FOURNISSEURS ( à payer ) :	90 048.66 \$
ACCÈS D ( dépenses incompressibles-payées ) :	12 933.42 \$
<i>RAPPORT DES COMPTES DU MOIS PRÉCÉDENT</i>	
COMPTES FOURNISSEURS ( à payer ) :	14 896.28 \$
<i>JOURNAL DES SALAIRES</i>	
SALAIRES ( dépenses incompressibles-payées ) :	14 588.33 \$
<b>TOTAL DES COMPTES DU MOIS:</b>	<b>132 466.69 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### DEPOT DU RAPPORT MENSUEL DES DEPENSES EFFECTUEES ET AUTORISEES EN VERTU DU REGLEMENT 530-2007

Le directeur-général & secrétaire-trésorier dépose le rapport des dépenses effectuées et autorisées en vertu du règlement 530-2007 sur les contrôles budgétaires et délégation de compétences.

**Le conseil en prend acte.**

### 6- DEMANDES DE CITOYENS OU ORGANISMES

#### CLUB DE MOTONEIGE ARDAD DRUMMONVILLE, DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVERSE DE CHEMIN PUBLIC PAR UN SENTIER DE MOTONEIGE

Rés. 12-10-162

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu que la Municipalité accorde les droits de traverses aux motoneiges sur la route déjà établie. La municipalité accepte la demande quant à l'entretien de la signalisation des sentiers, par contre, les panneaux doivent être fournis par le club.

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### CROIX-ROUGE CANADIENNE, CONTRIBUTION ANNUELLE

Rés. 12-10-163

Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu que la Municipalité verse la somme de 222,45 \$ à la Croix-Rouge concernant l'entente de services aux sinistrés, pour la période d'octobre 2012 à octobre 2013.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### DEMANDE DE CITOYENS, INSTALLATION DE DOS D'ÂNE SUR LA RUE DESAUTELS

**ATTENDU** la demande de monsieur Bryan Fontaine et des résidents des rues Désautels et Gauthier ;

**ATTENDU** que la demande concerne l'installation de dos d'âne afin de réduire la vitesse des automobiles se dirigeant vers le secteur du terrain des loisirs ;

Rés. 12-10-164

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu que le Conseil décrète l'installation de dos d'anes sur la rue Désautels au montant approximatif avant taxes de 300,00 \$, installés au printemps 2013.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### SUBVENTION POUR UNE AIDE FINANCIERE PAR LE PROPRIETAIRE DU MATRICULE 7760-83-7155

**ATTENDU QUE** l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à une municipalité d'accorder une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire d'un immeuble autre qu'une résidence sur le territoire de la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** le bâtiment sur le lot 1-957-959, a été acquis par un entrepreneur afin d'y exploiter une industrie de fabrication de remorques ;

**ATTENDU QUE** le bâtiment en question est à l'abandon depuis plusieurs années ;

**ATTENDU QUE** la municipalité est d'avis que l'exploitation de cette entreprise ne peut que favoriser le développement économique et la création d'emploi dans la municipalité ;

Rés. 12-10-165

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

D'accorder une aide financière à la revitalisation à N & N Remorques Inc. pour un montant maximum de 10 000 \$ pour l'exercice financier 2012 ;

**QUE** la municipalité cesse le versement de toute somme si elle le juge opportun, notamment et non limitativement si

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

l'exploitation de l'entreprise devait cesser ou l'immeuble était vendu. Dès lors, aucune somme ne pourra être réclamée à la municipalité par l'entrepreneur.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### EXPLORATION ET EXPLOITATION DES GAZ DE SCHISTE, PROTECTION DES PUIITS ARTESIENS

Dépôt au Conseil par madame Sara Jodoin, de formulaires signés par des propriétaires de la municipalité exprimant des refus d'accès à leurs propriétés, adressés aux compagnies gazières concernant les travaux d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste.

**Le conseil en prend acte.**

## **7- PERIODE DE QUESTIONS**

*Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.*

Début des questions à 20h18.

Roger Touchette :  
Vandalisme aux loisirs, fils électriques coupés.

Isabelle Gauthier :  
Règlementation concernant l'affichage.

Claude Leclerc :  
Délinéateurs de marquage sur la route 139.

Fin des questions à 20h31.

## **8- TRAVAUX PUBLICS**

### REEMPLACEMENT DE L'EMPLOYE AU TRAVAUX PUBLICS POUR LE DENEIGEMENT

**ATTENDU** la résolution 12-04-068 concernant l'embauche de monsieur Luc Elémond à titre d'employé aux travaux publics pour le déneigement ;

**ATTENDU** que monsieur Elémond n'est pas en mesure de conduire le camion de déneigement cet hiver ;

Rés. 12-10-166

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Guy Bond et résolu :

**QU'**en remplacement, le conseil autorise l'embauche de monsieur Marc Daigneault, à titre d'employé au déneigement pour l'hiver 2012-2013 ;

**QUE** monsieur Elémond soit le responsable de la surveillance des chemins ;

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

**QUE** le conseil autorise le directeur-général et secrétaire-trésorier à prendre entente sur les modalités d'embauches, telles que préparées.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### ACHAT D'UN ABRI POUR LE SEL DE DEGLAÇAGE POUR LE DENEIGEMENT DES CHEMINS

Rés. 12-10-167

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu que le Conseil autorise l'achat d'un abri pour le sel de déglacage, au montant avant taxes de 3 405,00 \$ à Agri-Fourrage inc. et, de payer la dépense à même le fond général de l'année en cours.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### ACHAT DE PNEUS D'HIVER POUR LES CAMIONS 10 ROUES

Rés. 12-10-168

Il est proposé par le conseiller Guy Bond et résolu que le Conseil autorise l'achat de deux pneus d'hiver pour les camions 10 roues, au montant avant taxes de 1 933,80 \$ à Centre du pneu Patry.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### HYDRO-QUEBEC, DEMANDE DE SERVICES ET D'EVALUATION

**ATTENDU** le projet de réaménagement de l'intersection des rues Principale et Dufresne ;

**ATTENDU** l'esquisse préparée par la firme d'architecte Grenon-Hogue et le besoin de déplacer un poteau appartenant à Hydro-Québec ;

**ATTENDU** également, l'intention du conseil de prolonger le réseau électrique et l'installation de lumières sur la rue Provencher ;

Rés. 12-10-169

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Guy Bond et résolu :

**QUE** le conseil autorise la direction à faire une demande de travaux touchant l'éclairage des voies publiques à Hydro-Québec ;

**QUE** le conseil autorise la direction à faire une demande de devis préliminaire pour le prolongement du réseau électrique ;

**QUE** le conseil accepte les frais liés aux demandes ;

**QUE** le conseil autorise le directeur-général & secrétaire-trésorier à signer les documents nécessaires donnant plein effet à cette résolution.

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### 9- SERVICE D'INSPECTION DES BATIMENTS ET ENVIRONNEMENT

#### DEMANDE DE DEROGATION MINEURE

Rien à signaler.

#### DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ

Rien à signaler.

#### DOSSIER D'INFRACTION

Rien à signaler.

#### PERMIS EMIS

Dépôt, par l'inspecteur en bâtiments, de la liste des permis émis au mois de septembre 2012.

**Le conseil en prend acte.**

### 10- CONSEIL

#### DEPOT DU ROLE TRIENNAL D'EVALUATION FONCIERE 2013-2014-2015

Le rôle d'évaluation triennal pour les années 2013, 2014 et 2015 a été déposé au bureau municipal en date du 12 septembre 2012 par la firme Évimbec, évaluateur de la M.R.C. d'Acton. Conformément aux articles 73 et suivants de la *Loi sur la Fiscalité Municipale*, l'avis public a été affiché.

**Le conseil en prend acte.**

#### FIN DU LIEN D'EMPLOI DE L'ANCIEN INSPECTEUR-MUNICIPAL

Rés. 12-10-170

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu que le conseil approuve la fin d'emploi de monsieur Stéphane Pelchat à la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### 11- GESTION & DIRECTION GENERALE

#### PAIEMENT DES TRAVAUX DE PAVAGE DU 6<sup>E</sup> RANG & DU 7<sup>E</sup> RANG

**ATTENDU** le contrat ST-2012-02, pour le pavage du 6<sup>e</sup>, une partie du 7<sup>e</sup> rang est et une partie du 5<sup>e</sup> rang ;

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

**ATTENDU** que les travaux d'accotements, de fondation des chemins, du trottoir et du réseau pluvial ont été réalisés en régie par les travaux publics de la municipalité ;

**ATTENDU** que le solde des revenus de la taxe d'accise est à 408 515 \$ ;

**ATTENDU** que le coût total des travaux est de 575 000 \$ ;

Rés. 12-10-171

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Guy Bond et résolu :

**QUE** les dépenses réalisées, soit un montant approximatif de 408 515 \$ soient affectées à la subvention du programme de la taxe d'accise (TECQ-2010-2013) ;

**QUE** la balance des dépenses réalisées, soit la somme de 166 116 \$, soit payée à même le fond général de l'année en cours.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### AFFECTATION DES REVENUS DES DROITS PERCUS DES CARRIERES & SABLIERES

**ATTENDU** le versement de la somme de 61 929,00 \$ de la M.R.C. d'Acton à la Municipalité pour l'année 2011 ;

**ATTENDU** que les revenus reportés du compte "carrières & sablières 55-16900-000" est de 8 610,00 \$ ;

**ATTENDU** que ces dépenses doivent être de réfections ou d'entretiens des voies publiques municipales par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable, ou à des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances ;

**ATTENDU** que les dépenses affectées sont celles engendrées par le rechargement des chemins en gravier, l'épandage d'abat-poussière et à l'entretien des chemins de l'année 2012 ;

Rés. 12-10-172

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu d'affecter la somme de 38 576,00 \$ aux revenus perçus des carrières et sablières.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### REMBOURSEMENT DE DEPENSE AU FOND DE ROULEMENT

Rés. 12-10-173

Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu d'affecter la somme de 14 851,16 \$ provenant du fond général au fond de roulement, pour le deuxième virement du remboursement de l'achat du camion 10 roues 2011, tel qu'indiqué dans la résolution 10-10-202.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

### SUBVENTION ACCORDEE POUR L'AMELIORATION DU RESEAU ROUTIER

**ATTENDU** la subvention provenant du *Programme d'Aide à l'Amélioration du Réseau Routier Municipal 2012-2013* ;

**ATTENDU** que les dépenses affectées sont celles engendrées par les éléments de sécurité routière, pour un montant approximatif de 7 516,00 \$ ;

Rés. 12-10-174

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu :

**QUE** le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 7 500,00 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports ;

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **12- LOISIRS**

Rien à signaler.

### **13- USINE D'ÉPURATION**

#### DEPOT DES RAPPORTS DU MOIS D'AOUT 2012 DE LA FIRME AQUATECH

**Le conseil en prend acte.**

### **14- CORRESPONDANCES**

*Sont inscrits au procès-verbal seulement les items auxquels le Conseil a donné suite ou a jugé important d'inscrire au procès-verbal.*

Rien à signaler.

### **15- REGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS**

#### DEPOT DES RAPPORTS ET PROCES-VERBAUX DE LA REGIE POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2012

**Le conseil en prend acte.**

#### SEMAINE QUEBECOISE DE REDUCTION DES DECHETS 2012



## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

**ATTENDU** que l'édition 2012 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets", organisée par *Action RE-buts*, se déroulera cette année du 14 au 21 octobre sous le thème "Réduire c'est agir";

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant ;

**ATTENDU** qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement ;

Rés. 12-10-175

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Guy Bond et résolu :

**QUE** le conseil le conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton proclame la semaine du 14 au 21 octobre 2012, "La Semaine québécoise de réduction des déchets" ;

**QUE** le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **16- M.R.C. D'ACTON**

#### **DEPOT DES RAPPORTS ET PROCES-VERBAUX DE LA MRC D'ACTON POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2012**

**Le conseil en prend acte.**

#### **PREVISIONS BUDGETAIRE 2013 DU SERVICE REGIONAL D'INSPECTION EN BATIMENTS & ENVIRONNEMENT**

**ATTENDU** que selon l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et environnement, la Municipalité doit faire connaître son avis sur le projet du budget concernant les services d'inspection en bâtiments et environnement ;

**ATTENDU** le dépôt des prévisions par monsieur Serge Dupont, aménagiste à la M.R.C. d'Acton ;

Rés. 12-10-176

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu que la Municipalité approuve le projet de

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

prévisions budgétaires 2013 du service régional d'inspection en bâtiments et environnement de la M.R.C. d'Acton.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### RESSOURCE POUR L'APPLICATION DU REGLEMENT CONCERNANT LES INSTALLATIONS SEPTIQUES

**ATTENDU** l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et environnement avec la M.R.C. d'Acton ;

**ATTENDU** le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (*R.R.Q., 1981 c. Q-2, r.22*) en vigueur depuis 1981 ;

**ATTENDU** la Régie a implante un service régional de vidange des installations septiques ;

Rés. 12-10-177

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu :

**QUE** la Municipalité est en faveur de la préparation d'un programme d'intervention par la M.R.C. d'Acton ;

**QUE** le projet final devra être approuvé par le Conseil de la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### COURS D'EAU DES RANGS 9 ET 10, DEMANDE D'INTERVENTION

**ATTENDU** la demande de travaux d'entretien par Ferme Alain Fluet inc, jointe à cette résolution en tant qu'annexe B ;

**ATTENDU** que la demande concerne le cours d'eau des Rangs 9 et 10, branche numéro 2, sur le lot 3-377-400 ;

**ATTENDU** l'analyse sommaire de la demande formelle d'intervention, par l'inspecteur-municipal, recommandant les travaux d'entretien, jointe à cette résolution en tant qu'annexe C;

**ATTENDU** que le cours d'eau mentionné au présent règlement est sous la juridiction de la Municipalité Régionale de Comté d'Acton ;

Rés. 12-10-178

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Guy Bond et résolu :

**QUE** la Municipalité appuie la demande ;

**QUE** la quote-part de la Municipalité Régionale de Comté d'Acton pour tous les frais engagés (travaux, services techniques et administratifs) soient payés par le compte de dépense des cours d'eau de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton ;

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

**QUE** la Municipalité donne le mandat complet du projet au coordonnateur des cours d'eau de la M.R.C.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### COURS D'EAU SAVOIE, DEMANDE D'INTERVENTION

**ATTENDU** la demande de travaux d'entretien par Ferme Savotière enr, jointe à cette résolution en tant qu'annexe B ;

**ATTENDU** que la demande concerne le cours d'eau Savoie, sur le lot 1-959-874 ;

**ATTENDU** l'analyse sommaire de la demande formelle d'intervention, par l'inspecteur-municipal, recommandant les travaux d'entretien, jointe à cette résolution en tant qu'annexe C;

**ATTENDU** que le cours d'eau mentionné au présent règlement est sous la juridiction de la Municipalité Régionale de Comté d'Acton ;

Rés. 12-10-179

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu :

**QUE** la Municipalité appuie la demande ;

**QUE** la quote-part de la Municipalité Régionale de Comté d'Acton pour tous les frais engagés (travaux, services techniques et administratifs) soient payés par le compte de dépense des cours d'eau de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton ;

**QUE** la Municipalité donne le mandat complet du projet au coordonnateur des cours d'eau de la M.R.C.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **17- SERVICE INCENDIE**

#### DEPOT DU RAPPORT DU SERVICE DES INCENDIES POUR LE MOIS D'AOUT 2012

**Le conseil en prend acte.**

### **18- RAPPORTS, SUIVI DES DOSSIERS**

Maire, Dany Larivière :  
Afficheur de vitesse sur poteau pour la réduction de vitesse, possibilité pour le budget 2013.

### **19- AVIS DE MOTION**

#### REGLEMENT 571-2012 DETERMINANT LES DISTANCES SEPARATRICES POUR PROTEGER LES PUIITS ARTESIENS

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

### ET DE SURFACE ET REGISSANT L'USAGE ET LE TRANSPORT SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX DE PRODUITS SUSCEPTIBLES DE COMPROMETTRE LA QUALITE DE L'EAU, L'ENVIRONNEMENT OU LA SANTE ET LE BIEN-ETRE GENERAL DES RESIDENTS DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-THEODORE-D'ACTON

Le conseiller Guy Bond donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, sera présenté pour adoption, un règlement déterminant les distances séparatrices pour protéger les puits artésiens et de surface et régissant l'usage et le transport sur les chemins municipaux de produits susceptibles de compromettre la qualité de l'eau, l'environnement ou la santé et le bien-être général des résidents de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

**Le conseil en prend acte.**

### REGLEMENT 574-2012 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE 03-468 DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-THEODORE-D'ACTON

Le conseiller Éric Laliberté donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, sera présenté pour adoption, un règlement modifiant les conditions des usages complémentaires exercés dans une habitation de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton.

**Le conseil en prend acte.**

## **20- ADOPTION DE REGLEMENTS**

Aucun règlement adopté.

## **21- VARIA**

Rien à signaler.

## **22- PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.*

Début des questions à 21h43.

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

Fin des questions à 21h56.

## **23- LEVEE DE L'ASSEMBLEE**

Rés. 12-10-180

Il est proposé par le conseiller Guy Bond et résolu de lever l'assemblée à 21h56.

**Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

---

Dany Larivière  
Maire

---

Marc Lévesque  
Directeur-général  
& secrétaire-trésorier